



Déménager ou pas : une alternative pour la poursuite d'études supérieures

Motivés par la poursuite d'études supérieures ou l'insertion dans la vie active, les jeunes bacheliers néo-aquitains déménagent le plus souvent à 18 ans. Ils convergent principalement vers les trois plus grands sites universitaires de la région : Bordeaux, Limoges et Poitiers. Plus d'un étudiant sur deux opte pour le déménagement, et davantage parmi les plus éloignés des principaux lieux de formation. Cependant, le capital éducatif économique et culturel de l'environnement familial influe aussi sur les mobilités. Ainsi, les bacheliers issus de catégories défavorisées au regard de ces éléments, sont proportionnellement moins nombreux à déménager, compte tenu des coûts pour se loger, avec le risque d'assumer des trajets quotidiens plus longs. Ils sont également conduits à choisir les formations les plus proches du domicile de leurs parents, souvent des sections de technicien supérieur en production.

Jean-Pierre Ferret, Marc Joubert, Insee

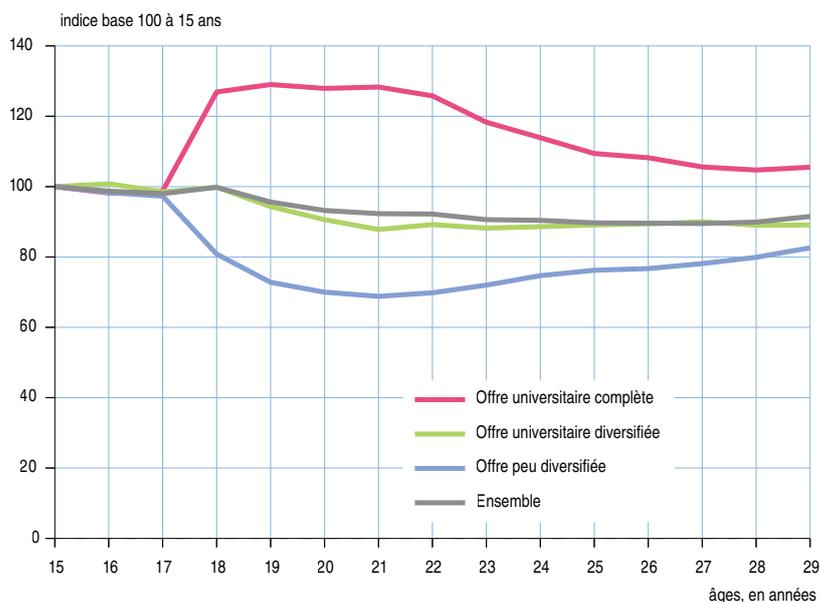
En 2015, moins de 5 % des jeunes néo-aquitains âgés de 15 à 17 ans changent de zone de résidence. À 18 ans, ils sont plus de 20 % et, dès 19 ans, les mobilités redeviennent moins importantes : la période coïncide avec la fin du cycle d'études secondaires et le franchissement d'une nouvelle étape dans le parcours des jeunes ; certains lauréats entament des études supérieures, d'autres s'orientent vers le marché du travail.

En Nouvelle-Aquitaine, la poursuite d'études supérieures moins répandue qu'en moyenne française

Parmi les 51 000 élèves ayant obtenu leur baccalauréat en Nouvelle-Aquitaine en 2015, 73,5 % des diplômés de l'académie de Bordeaux, 73,6 % de ceux de l'académie de Poitiers et 74,2 % de ceux de l'académie de Limoges entreprennent des études supérieures. Ces trois académies (73,6 % en moyenne régionale) figurent ainsi parmi les dix présentant les taux de poursuite les plus faibles, pour une moyenne nationale de 79,4 %.

1 Mobilité résidentielle des jeunes : une bascule entre 17 et 18 ans

Évolution de la population des jeunes selon l'âge et le type de la zone de résidence en Nouvelle-Aquitaine



Note : les zones ont été classées par rapport à un indice de spécificité de l'offre de formation (encadré : Une offre de formation très différenciée selon les zones d'emploi).

Les zones d'emploi de Bordeaux, Limoges et Poitiers proposent une offre universitaire complète ; celles de La Rochelle, Bayonne, Pau et Agen, une offre universitaire diversifiée.

Source : Insee, Recensement de la population 2014.

Un des facteurs pouvant expliquer ce faible taux de poursuite d'études supérieures des nouveaux bacheliers néo-aquitains réside dans la part importante des lauréats issus de la voie professionnelle. Cette dernière débouche en effet plus directement sur une insertion dans la vie active. Au regard de l'ensemble des lauréats de la session 2015, les titulaires d'un bac professionnel sont proportionnellement plus présents (30,3 %) en Nouvelle-Aquitaine que dans l'ensemble de la France (28,5 %). Cette part varie de 29,5 % pour l'académie de Bordeaux à 32,0 % pour celle de Limoges. De plus, si plus de 80 % des titulaires d'un bac général ou technologique poursuivent des études supérieures, les diplômés d'un bac professionnel sont à peine 37 % à continuer, essentiellement en sections de technicien supérieur (STS).

Une fois bacheliers, de très nombreux jeunes quittent le domicile familial. Une grande partie rejoint une zone riche en offres de formation, alors que d'autres se rapprochent d'un pôle d'emploi. Le nombre de jeunes diminue ainsi dans les territoires où l'offre d'enseignement est restreinte au profit des zones offrant un éventail complet de parcours et de disciplines d'études supérieures (figure 1).

Plus d'un étudiant sur deux opte pour le déménagement

En 2015, environ 55 % des bacheliers poursuivant des études ont déménagé, tandis que les autres ont opté pour des navettes quotidiennes. Logiquement, la propension au déménagement est d'autant plus forte que la distance entre le domicile au moment du bac et le lieu d'études supérieures est élevée. En Nouvelle-Aquitaine, le trajet quotidien d'un étudiant pour atteindre son lieu d'enseignement est, en moyenne, de 16,5 km (18,7 km en France). Ceux qui ont déménagé parcourent en moyenne 10,4 km, un déplacement deux fois moins long que les autres (24,1 km).

La densité variable des réseaux routiers et ferroviaires sur le territoire, ainsi que l'offre de transport collectif impactent les temps d'accès aux lieux de formation. Dans les territoires limitrophes de Bordeaux, Limoges et Poitiers, les futurs étudiants peuvent choisir de déménager ou d'effectuer des trajets quotidiens plus longs, en tenant compte notamment des coûts induits mais également des facilités d'accès par les transports. Ainsi, depuis la zone de Marmande ou de La Teste-de-Buch, ceux qui optent pour les navettes quotidiennes doivent parcourir près de 60 km pour rejoindre Bordeaux.

Le changement de résidence devient quasiment obligatoire pour les jeunes originaires des zones plus éloignées des centres universitaires. Les étudiants qui ont déménagé s'installent au plus près de leur lieu d'études : 3 km pour Poitiers, 5 pour Limoges

Évaluer l'impact du capital éducatif, économique et culturel de l'environnement familial sur le parcours et la performance scolaires

La profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) est une variable centrale de description de l'origine sociale des élèves. Elle est mobilisable dans les bases de données des élèves et elle est utilisée dans de nombreuses études et recherches en éducation. L'indice de position sociale se présente donc comme une variable dérivée de la PCS. Pour qualifier l'origine sociale d'un élève, les catégories socioprofessionnelles des parents sont regroupées en quatre catégories : « très favorisée », « favorisée », « moyenne » et « défavorisée ». La catégorie « très favorisée » compte surtout des parents cadres, enseignants, chefs d'entreprise ou exerçant une profession libérale. La catégorie « défavorisée » compte principalement des parents ouvriers ou n'ayant jamais travaillé. Ce regroupement constitue en réalité une hiérarchisation des PCS selon ce que l'on pourrait appeler leur « distance » à l'école.

Cependant, n'expliquer les inégalités sociales dans le système éducatif que par ce seul indicateur est réducteur. Les diplômes des parents, les conditions matérielles du foyer, la composition familiale, le capital culturel, le niveau d'ambition et d'implication des parents, les pratiques culturelles de la famille et de l'élève, ont un effet sur son orientation et ses performances scolaires, tout au long de son parcours de formation. Un niveau de revenus suffisant permet d'assurer les conditions matérielles d'une bonne scolarité. Un niveau de diplôme élevé des parents peut permettre la transmission d'un bagage de connaissances hors du cadre scolaire, un niveau d'implication et d'attentes par rapport à l'école, etc.

De plus, alors que le rôle des deux parents a un impact, on ne retient la PCS que de l'un des deux. En outre, les regroupements de PCS conduisent à placer dans la même classe des groupes aux performances parfois un peu éloignées. Autant d'éléments conduisant à interpréter avec précaution les résultats obtenus.

et 6 pour Bordeaux. Leurs trajets quotidiens sont même les plus courts, notamment par rapport à ceux qui résidaient déjà dans la zone (respectivement 14, 12 et 15 km).

Cependant, le capital éducatif, économique et culturel de l'environnement familial (encadré) influe également dans le choix du lieu d'études, particulièrement dans les zones offrant un éventail plus restreint de formations. Ainsi, à Tulle, Guéret ou Villeneuve-sur-Lot, les étudiants issus des catégories sociales les plus favorisées sont, en proportion, nettement plus nombreux à déménager pour leurs

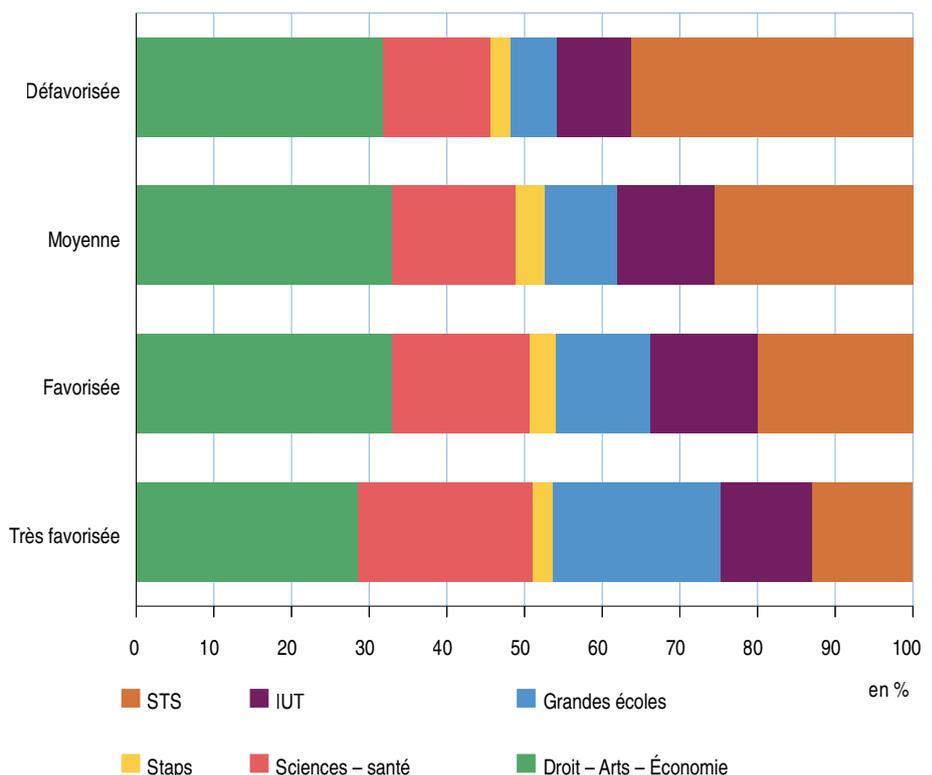
études, que ceux de familles en situation moins favorable (+ 20 points).

Le capital éducatif, économique et culturel transmis par les parents conditionne aussi le cursus post-bac et la mobilité

Le capital éducatif, économique et culturel transmis par les parents joue sur le parcours scolaire et l'orientation avant le bac. Ainsi, les orientations technologiques et professionnelles -dès le lycée- prédominent pour les jeunes issus de la classe

2 Un tiers des étudiants de la catégorie « défavorisée » optent pour les sections STS

Répartition des filières selon la catégorie sociale des étudiants en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : MESRI - SIES Système d'information SISE et Scolarité - 2015.

« défavorisée », impactant généralement la suite du cursus d'études. Ce capital peut aussi conditionner le choix de la filière post-bac : en optant pour un enseignement proche du domicile familial, les coûts de logements et de transports s'en trouvent réduits. Par exemple, les sections de techniciens supérieurs (STS), disponibles dans de nombreuses zones, sont davantage choisies par les bacheliers de la catégorie « défavorisée » (figure 2). En outre, plus l'offre de formation est restreinte dans leur zone de résidence, plus ces bacheliers se concentrent dans les STS : jusqu'à 40 % d'entre eux dans les zones peu diversifiées pour 34 % dans les zones dont l'offre est complète. Cette différence passe de 13,7 % à 10,6 % parmi les étudiants de la catégorie « très favorisée », ceci pouvant refléter des choix moins contraints par les coûts inhérents à la mobilité.

À l'inverse, les grandes écoles et les universités de sciences et de santé sont davantage prisées par les étudiants de la catégorie « très favorisée ». Ces derniers représentent, en 2015, la moitié des élèves des grandes écoles, pour seulement 14 % d'élèves de la catégorie « défavorisée ». En effet, au-delà du phénomène de reproduction sociale intergénérationnelle, ils peuvent déménager davantage que les autres, ce qui leur permet d'avoir accès à des formations plus diversifiées. De plus, parmi l'ensemble des étudiants ayant déménagé, leur trajet quotidien est deux fois plus court que celui des étudiants « défavorisés ».

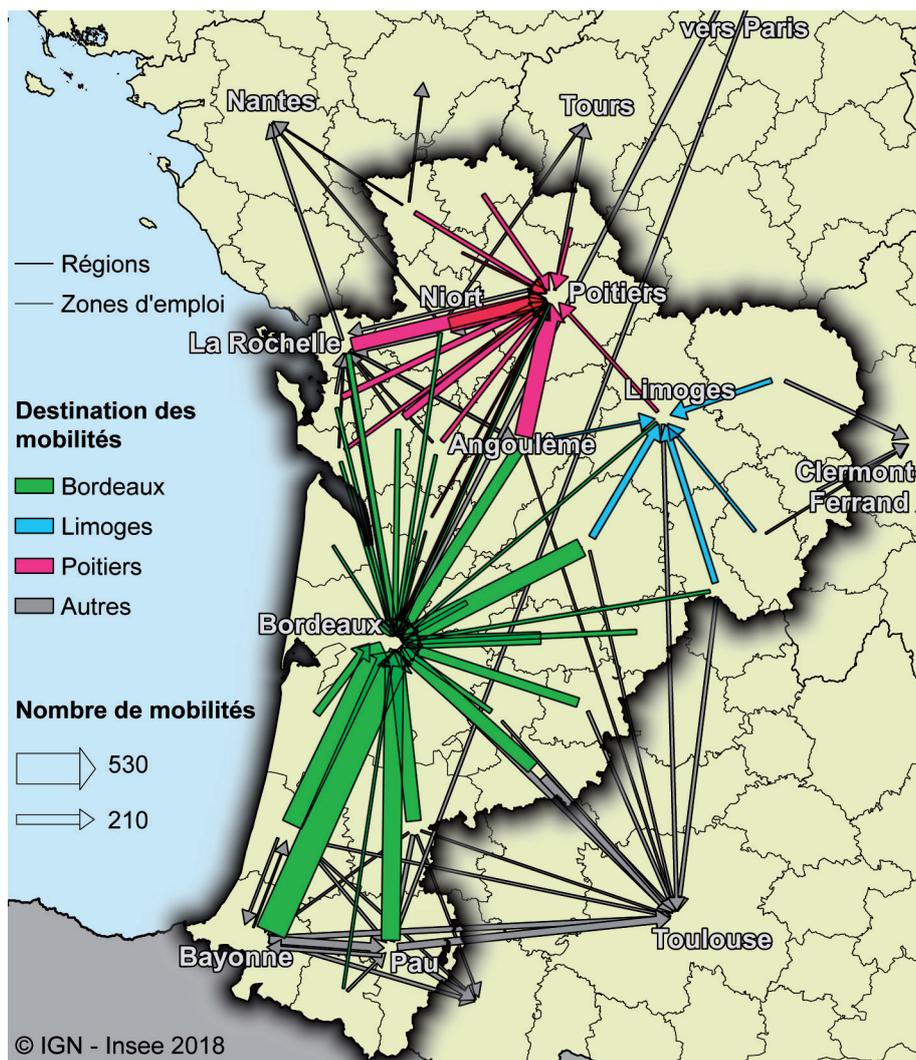
Quatre étudiants sur dix déménagent vers un bassin de formation supérieure

En 2015, 42 % des étudiants déménagent pour rejoindre un bassin de formation supérieure, dont un tiers hors région. Parmi eux, ceux provenant de zones cumulant éloignement et offre de formation limitée sont les plus concernés (figure 3). Les déménagements concernent même 70 % des bacheliers originaires des zones de Sarlat-la-Canéda, Villeneuve-sur-Lot, Cognac, Bergerac ou Ussel. À l'inverse, les étudiants résidant déjà au moment du bac dans les zones de Bordeaux, Limoges ou Poitiers, proches des établissements d'enseignement supérieur, n'optent que rarement (entre 12 % et 19 %) pour un autre logement. Leurs choix sont plus partagés lorsqu'ils partent de zones proches des centres universitaires (Libourne et Pauillac près de Bordeaux, Châtelleraut près de Poitiers : entre 30 % et 39 %) ou qui proposent une offre diversifiée à proximité (La Rochelle ou Pau : autour de 45 %).

En outre, 13 % des étudiants déménagent au sein de la même zone, en particulier ceux résidant dans les grandes zones et bénéficiant d'un pôle universitaire

3 Les déménagements se font essentiellement à destination de Bordeaux et Poitiers

Nombre de néo-étudiants de Nouvelle-Aquitaine changeant de zone de résidence pour poursuivre leurs études en 2015



Source : MESRI - SIES Système d'information SISE et Scolarité – 2015.

Les indicateurs concernant l'éducation dans la Stratégie Europe 2020

Chaque pays de l'UE est responsable de ses systèmes de formation et d'éducation. « Éducation et formation 2020 » constitue le cadre européen stratégique de la coopération dans le domaine de l'éducation et la formation. Sept objectifs de référence ont été fixés pour 2020 en matière d'éducation. Parmi ceux-ci :

- Porter à 40 % la proportion des personnes de 30 à 34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou équivalent.
- Améliorer les niveaux d'éducation en réduisant le taux d'abandon scolaire à 10 % parmi les 18-24 ans.

Du point de vue de ces indicateurs, la Nouvelle-Aquitaine est plus proche des régions formant le cœur de l'Europe (Hesse, Est Pays-Bas, Grand-Est, Bade-Wurtemberg, etc.), que des régions britanniques, espagnoles, italiennes et portugaises.

Mais cette comparaison des territoires fait apparaître différents facteurs formant système et pouvant contribuer à la réussite éducative. Ces facteurs jouent de manière différente d'un pays à l'autre. Parmi ceux-ci :

- Côté étudiant : préférence pour l'autonomie ; ressources plus ou moins dépendantes de la famille (Eurostudent 5 et 6) ; aversion plus ou moins forte pour l'emprunt, etc.
- Côté offre nationale et locale de formation : coût de la formation ; système de financement par bourse universelle ou au mérite, ou absence de système de bourse ; prêts à taux plus ou moins avantageux ; aides au logement et au transport ; orientation et possibilité de changer de cap ; sélection plus ou moins poussée, à des âges différents ; critères de justice différents mixant égalité de traitement et égalisation des chances à des degrés divers, etc.
- Côté appareil productif local : le besoin en diplômés du supérieur diffère selon la spécialisation géographique, selon la présence de sièges d'entreprises, selon l'ouverture de cet appareil productif vers l'étranger, selon la taille de l'entreprise, etc.

important (comme à Bordeaux, Poitiers ou Limoges). Au sein de ces dernières, la moitié des étudiants change de commune à l'intérieur de la zone. Dans ces grandes aires urbaines, on constate une tendance à la migration vers les villes-centres au détriment des périphéries. ■

Sources et champ

Systèmes d'information SISE et Scolarité (SIES) du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation : le champ retenu couvre près de 80 % des étudiants s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Les formations telles que les instituts d'études politiques, Paris Dauphine, les écoles de management recrutant niveau baccalauréat, les écoles artistiques, de la santé, militaires (etc.) ont été exclues, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles sur la plate-forme APB, soit parce que leurs systèmes d'information ne permettent que difficilement de mettre à disposition du SIES les informations nécessaires à la réalisation de l'investissement.

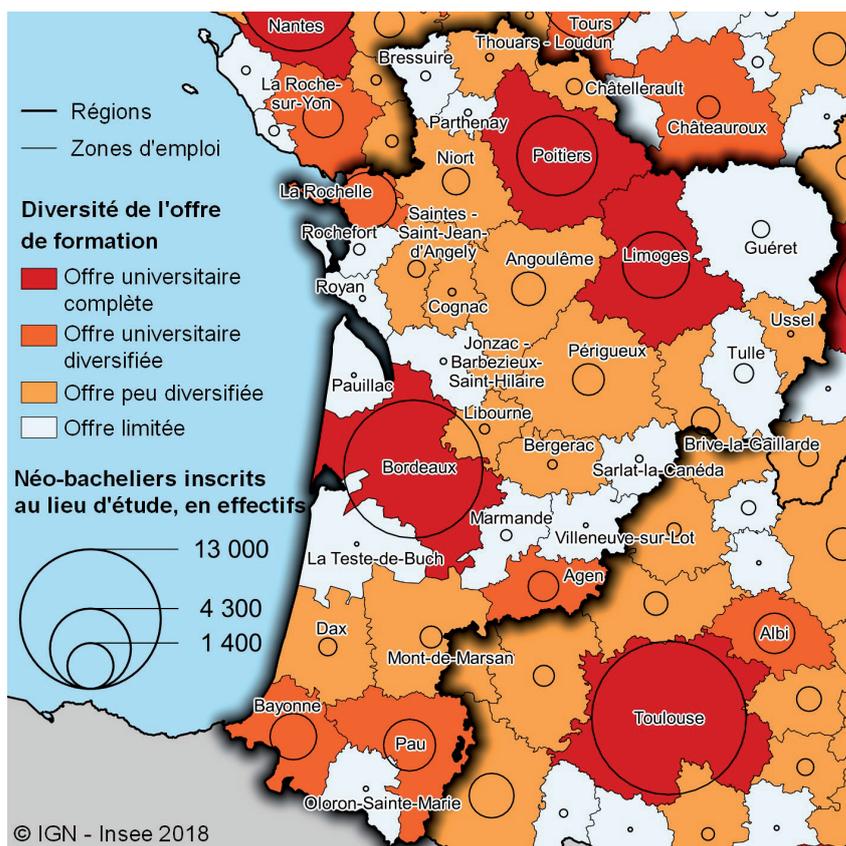
Enquêtes sur les effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres-écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48). Ministère en charge de l'agriculture/Système d'information Safran.

Une offre de formation très différenciée selon les zones d'emploi

Les trois zones hébergeant les principaux centres universitaires de la région proposent des formations allant des sections de techniciens supérieurs (STS) aux classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), en passant par les instituts universitaires de technologie (IUT) et les universités. À l'opposé, 26 zones sont peu diversifiées, ne disposant parfois que de quelques classes de STS (production et/ou services). Entre les deux, quatre zones offrent davantage de possibilités, avec des sections de technicien supérieur, des IUT et quelques sections universitaires comme à Pau, La Rochelle, Bayonne et Agen. En 2015, les trois grands sites universitaires concentrent ainsi les deux tiers des étudiants de la région, alors que les zones peu diversifiées en rassemblent moins de 15 % (figure 4).

4 Une offre de formation du supérieur élargie dans les zones de Bordeaux, Limoges et Poitiers

Diversité de l'offre de formation et nombre d'étudiants inscrits selon la zone en Nouvelle-Aquitaine en 2015



Source : MESRI - SIES Système d'information SISE et Scolarité - 2015.

Cette caractérisation a été réalisée à partir d'un indice de spécificité qui permet d'appréhender de manière synthétique l'offre de formation d'un territoire en le comparant à un autre territoire l'englobant. Son but est de comparer la répartition des étudiants dans les différentes formations afin de déterminer si celle de la zone étudiée est proche de celle de la zone englobante ou si, au contraire, elle présente une offre de formation atypique du fait de l'absence de certaines formations et/ou de la surreprésentation d'autres. Ces comparaisons ne sont réalisées qu'en structure et ne disent donc rien des volumes concernés. L'indice de spécificité retenu ici est un indice de Gini pondéré des différentes filières de formations par territoire par rapport à leurs poids dans l'ensemble des nouveaux bacheliers de l'académie.

Insee Nouvelle-Aquitaine
5, rue Sainte-Catherine
BP 557 - 86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédactrice en chef :
Anne Maurellet

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon
ISSN : 2492-6876
© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Des poursuites d'études plus fréquentes et une insertion professionnelle toujours difficile pour les moins diplômés », *Insee références*, édition 2018.
- Decorme H., « Moins de jeunes en Nouvelle-Aquitaine, mais un peu plus longtemps en études », *Insee Flash Nouvelle-Aquitaine* n° 14, octobre 2016.
- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », MENESR-DEPP, bureau de l'évaluation des élèves, *Éducation et Formations* n° 90, avril 2016.
- Charles N., « Justice sociale et enseignement supérieur, une étude comparée en Angleterre, en France et en Suède », Thèse pour le Doctorat de l'Université Bordeaux 2, École doctorale : Sociétés, Politique, Santé publique, Spécialité : Sociologie, 2013.

